

Préface des fiches de données de sécurité GHS

Date d'émission 17 février 2022
remplace toutes les versions précédentes

Dénomination commerciale : **Insectan Natura**

Design Code : A23638A

Agi Code : 4128746

MSDS: Version/Date : 1.0 / 16.06.2021

Fournisseur : Maag, Syngenta Agro AG
Schaffhauserstrasse 101
Postfach
4332 Stein AG
Suisse



Téléphone siège social : +41 62 866 04 50

Télécopie siège social : +41 62 866 04 58

E-Mail : sds_syngenta.ch@syngenta.com

Information sur le produit : Téléphone (Maag Helpline) 0900 800 009

Numéro d'urgence : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

Producteur : Kwizda Agro GmbH
Universitätsring 6
A-1010 Wien
Tel. +43 (0)5 99 77 10-0
regulatory@kwizda-france.com
www.kwizda-agro.com

Directive des classification :
complémentaires pour
la Suisse

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/
l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** PYR 0.5 CS**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations
déconseillées****Emploi de la substance / de la préparation**

Produit biocide insecticide (TP 18)

Suspension de capsules (CS), prêt-à-l'emploi

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Kwizda Agro GmbH

Universitätsring 6, A-1010 Vienne

Tel.: +43 (0)5 99 77 10-0

Numéro d'appel d'urgence Kwizda Biocides, E-Mail: regulatory@kwizda-france.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Tox Info Suisse: 145 (24h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou de la préparation****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS09

Mention d'avertissement néant**Mentions de danger**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les brouillards.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans les containers appropriés conformément à la réglementation locale en vigueur.

2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

Nom du produit: PYR 0.5 CS

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description:

Suspension de capsules insecticides à base de la substance active extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* produit à partir de fleurs de *Tanacetum cinerariifolium* ouvertes et matures avec un dioxyde de carbone supercritique [0,05 % (p/p) ; CAS 89997-63-7 ; PT18].

Composants dangereux:

CAS: 89997-63-7 EINECS: 289-699-3	extrait de <i>Chrysanthemum cinerariaefolium</i> produit à partir de fleurs de <i>Tanacetum cinerariifolium</i> ouvertes et matures avec un dioxyde de carbone supercritique ----- Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	0,05%
CAS: 3811-73-2 EINECS: 223-296-5	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium ----- Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	≤ 2,5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation: Aller respirer à l'air libre, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Généralement, le produit n'est pas irritant pour la peau. Pourtant il est conseillé de laver les parties des peaux affectées avec l'eau et du savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer le récipient ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

Dioxyde de carbone, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

Nom du produit: PYR 0.5 CS

(suite de la page 2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation*Pas d'autres informations importantes disponibles.***5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:***Si nécessaire porter un appareil de protection respiratoire autonome et, selon la taille de l'incendie, porter des vêtements de protection complets.***Autres indications***Éviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.**Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence***Respecter les consignes de sécurité. Porter des vêtements de sécurité appropriés (voir rubrique 8). Éviter le contact avec la peau et les yeux.***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement***Ne pas rejeter dans les égouts ou dans les eaux de surface ou souterraines.**En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage***Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, absorbant universel, sciure). Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.**Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent. Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.***6.4 Référence à d'autres rubriques***Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir la rubrique 8.**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Respecter les précautions d'emploi figurant sur les emballages. Suivre le mode d'emploi.**Éviter le contact avec la peau et les yeux.**Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.***Préventions des incendies et des explosions:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:***Conserver le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé.***Indications concernant le stockage commun:***Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.***Autres indications sur les conditions de stockage:***Interdire l'accès aux enfants et aux animaux domestiques.**Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.**Stocker le produit en position verticale.**Conserver entre 5 °C et 35 °C. Protéger contre le gel et conserver à l'abri de la lumière.*

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

Nom du produit: PYR 0.5 CS

(suite de la page 3)

Température de stockage recommandée: Température ambiante

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide

Utiliser seulement selon les instructions.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 3811-73-2 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,4 e mg/m ³ , Valeur à long terme: 0,2 e mg/m ³ ; H SSc;
--------------	--

Informations relatives à la réglementation

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact inutile avec le produit. Avoir une bonne hygiène personnelle.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Enlever tout vêtement souillé et les laver précautionneusement avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

Protection respiratoire:

Lors de manipulation adéquate pas nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante ou pour la formation de vapeurs / aérosols, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains: En cas de contact répété ou prolongé, utiliser des gants de protection.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps: En conformité avec les dispositions spécifiées pour l'application pas nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme:	Liquide
Couleur:	Laiteux
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Inflammabilité	Pas pertinent.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non disponible.
Point d'éclair:	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

Nom du produit: PYR 0.5 CS

(suite de la page 4)

pH	5 - 6
Viscosité:	
dynamique:	Non disponible.
Solubilité	
l'eau:	Miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible.
Pression de vapeur:	Non disponible
Taux d'évaporation:	Non disponible.
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité:	1 g/cm ³

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Non disponible.
Propriétés comburantes:	Non disponible.

Informations concernant les classes de danger**physique**

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

10.4 Conditions à éviter Eviter les températures extrêmes et l'exposition directe au soleil.

10.5 Matières incompatibles: Éviter les contact avec d'autres chimiques.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

Nom du produit: PYR 0.5 CS

(suite de la page 5)

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Aucune donnée n'est disponible concernant la préparation elle-même.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Il n'y a pas d'information écotoxicologiques pour la préparation.

12.2 Persistance et dégradabilité

Extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* : difficilement biodégradable ; photodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* : non bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol Extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* : facilement absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

Nom du produit: PYR 0.5 CS

(suite de la page 6)

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Détruire les emballages vides en les enterrant ou en les brûlant dans un endroit sûr et autorisé.
Ne pas jeter les appâts à l'égout. Ne pas déverser dans le milieu naturel et dans les eaux.

Catalogue européen des déchets

02 01 08: Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne pas réutiliser les emballages vides, mise au rebut des déchets conformément aux prescriptions locales.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium*)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
Étiquette 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR III

14.5 Dangers pour l'environnement

Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

90

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

Nom du produit: PYR 0.5 CS

(suite de la page 7)

(EXTRAIT DE CHRYSANTHEMUM
CINERARIAEFOLIUM), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Prescriptions nationales: -

Informations supplémentaires:

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

classe A (Classification propre)

WGK 3 (Allemagne) : très dangereux pour l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications complémentaires:

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008: Méthode de calcul

Acronymes et abréviations:

CLP: RÉGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
N° CAS: numéro du Chemical Abstract Service

GHS: Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

LogP, Kow: coefficient de partage octanol/eau

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB: très persistant et très bioaccumulable

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

Nom du produit: PYR 0.5 CS

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 *(suite de la page 8)*

Données modifiées par rapport à la version précédente : -